

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES

SEANCE DU 29 Août 1994

SITE PROTEGE : site classé de la forêt domaniale de FONTAINEBLEAU  
(2 juillet 1965)

COMMUNE de FONTAINEBLEAU

OBJET : Réaménagement des parcs de stationnement du Cabaret Masson

RAPPORTEUR : M. GERAULT, Inspecteur des Sites

## I Présentation du dossier

L'Office National des Forêts se propose de réaménager les 2 parcs de stationnement contigus créés en bordure de la RN 6, au lieu-dit du Cabaret Masson.

Cette opération vise à apporter un surcroît de confort aux usagers de ces infrastructures et à améliorer l'intégration paysagère des parkings.

Elle consiste à modifier les circulations en ne conservant qu'une seule entrée et une seule sortie pour l'ensemble des parcs de stationnement et à créer une coupure visuelle entre eux et la RN 6 (cf. plans ci-joints).

Cette coupure sera assurée par une butte d'un mètre de hauteur plantée de végétaux arbustifs et d'arbres de haute tige choisis parmi les essences locales (bouleau, chêne, charme, troëne, viorne...).

Sous réserve que les terrassements et les plantations ne soient pas réalisés de façon trop géométrique et qu'il ne soit pas fait usage de blocs de grès, le rapporteur propose d'émettre un avis favorable sur ce projet.

## II Discussion

Le représentant de l'Office National des Forêts tient à préciser que les photo-montages présentés ne sont pas totalement fiables. Un aménagement plus naturel sera réalisé.

Monsieur MAZIERE est favorable à cet aménagement sur le plan de la sécurité routière. Il conviendra néanmoins de suivre les effets produits par ces modifications au cas où des mesures correctives s'imposeraient.

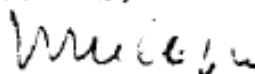
Monsieur NAUDET demande que dans le détail de la réalisation de cet aménagement, la visibilité des automobilistes soit bien prise en compte.

Le représentant de l'Office National des Forêts confirme son souci prioritaire de sécurité des usagers.

## III Vote

Avis favorable à l'unanimité.

*Le Président,*



Michel SOULIGNAC.